

Arrêt de la Cour (cinquième chambre) du 9 juillet 2020 (demande de décision préjudicielle du Bundesgerichtshof — Allemagne) — Constantin Film Verleih GmbH/ YouTube LLC, Google Inc.

(Affaire C-264/19) ⁽¹⁾

(Renvoi préjudiciel – Droit d'auteur et droits voisins – Plateforme vidéo en ligne – Téléversement d'un film sans l'accord du titulaire – Action relative à une atteinte à un droit de propriété intellectuelle – Directive 2004/48/CE – Article 8 – Droit d'information du requérant – Article 8, paragraphe 2, sous a) – Notion d'«adresses» – Adresse courriel, adresse IP et numéro de téléphone – Exclusion)

(2020/C 287/15)

Langue de procédure: l'allemand

Jurisdiction de renvoi

Bundesgerichtshof

Parties dans la procédure au principal

Partie requérante: Constantin Film Verleih GmbH

Parties défenderesses: YouTube LLC, Google Inc.

Dispositif

L'article 8, paragraphe 2, sous a), de la directive 2004/48/CE du Parlement européen et du Conseil, du 29 avril 2004, relative au respect des droits de propriété intellectuelle, doit être interprété en ce sens que la notion d'«adresses» y figurant ne vise pas, en ce qui concerne un utilisateur ayant téléversé des fichiers portant atteinte à un droit de propriété intellectuelle, son adresse courriel, son numéro de téléphone ainsi que l'adresse IP utilisée pour téléverser ces fichiers ou l'adresse IP utilisée lors de son dernier accès au compte utilisateur.

⁽¹⁾ JO C 230 du 08.07.2019

Arrêt de la Cour (troisième chambre) du 9 juillet 2020 (demande de décision préjudicielle du Verwaltungsgericht Wiesbaden — Allemagne) — VQ/ Land Hessen

(Affaire C-272/19) ⁽¹⁾

[Renvoi préjudiciel – Article 267 TFUE – Notion de «juridiction» – Protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel – Règlement (UE) 2016/679 – Champ d'application – Article 2, paragraphe 2, sous a) – Notion d'«activité qui ne relève pas du champ d'application du droit de l'Union» – Article 4, point 7 – Notion de «responsable du traitement» – Commission des pétitions du parlement d'un État fédéré d'un État membre – Article 15 – Droit d'accès de la personne concernée]

(2020/C 287/16)

Langue de procédure: l'allemand

Jurisdiction de renvoi

Verwaltungsgericht Wiesbaden

Parties dans la procédure au principal

Partie requérante: VQ

Partie défenderesse: Land Hessen